
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 février 2026

Résolution: CA26 22 0005

Déclaration pour une démocratie saine et respectueuse

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) adoptaient, le 4 décembre 2020, une déclaration d'engagement portant le titre de « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Attendu qu'à la suite de l'adoption de cette déclaration, l'UMQ a lancé une importante campagne portant sur la démocratie et le respect, en amont des élections municipales de 2021;

Attendu que le conseil municipal de Montréal de l'époque a adhéré à cette démarche et s'est engagé à soutenir les élu(e)s municipaux ainsi que l'ensemble des instances de gouvernance, afin de promouvoir la démocratie municipale et de renforcer la confiance envers les institutions démocratiques;

Attendu que la détérioration des échanges des dernières années, autant sur les réseaux sociaux qu'au sein des instances politiques, a poussé plusieurs figures politiques à quitter la vie publique et en a rebuté d'autres à s'y engager;

Attendu qu'en réponse aux nombreux cas de menaces et d'intimidation envers les élu(e)s municipaux, le gouvernement du Québec a également pris des mesures en déposant, en avril 2024, le projet de loi 57;

Attendu que ce projet de loi, adopté en juin 2024 par l'Assemblée nationale, vise à assurer que les élu(e)s municipaux puissent travailler dans un cadre sécuritaire et respectueux, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence, permettant ainsi un fonctionnement plus efficace et harmonieux de la démocratie municipale et des affaires courantes de chaque municipalité;

Attendu que la Ville de Montréal a une Politique de respect de la personne, basée sur la tolérance zéro, et qui s'engage à prendre tous les moyens nécessaires pour offrir un milieu de travail sain, exempt de discrimination, de harcèlement et d'incivilité et où toutes et tous sont traités avec respect, égalité, inclusion et dignité;

Attendu que par leur fonction, les élu(e)s municipaux ont le devoir d'agir de façon exemplaire et de contribuer à maintenir une saine démocratie;

Attendu qu'une société démocratique repose sur des principes de respect mutuel et que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place;

Attendu que le nouveau mandat 2025-2029 et le renouvellement des 19 conseils montréalais offrent l'occasion de remettre de l'avant cette déclaration d'engagement et d'en actualiser la portée;

Attendu que les débats d'idées sont sains et enrichissent la démocratie si ceux-ci sont constructifs et respectueux;

Attendu que les membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ont à cœur une démocratie en santé et que dès leur entrée en poste, ils se sont engagés à renforcer cette culture du respect;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Élise Tanguay, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère l'importance d'avoir une démocratie respectée et respectueuse, autant dans l'enceinte des instances municipales qu'à travers les médias traditionnels et sociaux et dans les interactions entre élu(e)s, administrations et citoyen(ne)s;

Qu'une copie de cette déclaration actualisée soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Véronique FOURNIER

Mairesse d'arrondissement

Daphné CLAUDE

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 février 2026